

[Traduction]

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer sans la moindre réserve la motion du député. Depuis quelques années, bien des Canadiens s'intéressent de plus en plus aux jeunes et s'en préoccupent. Il faudrait, à leur avis, que ceux-ci participent davantage aux affaires de l'État à l'échelon national. Il est intéressant de noter qu'en réponse à cet intérêt accru, l'âge moyen des députés a baissé au cours des ans, ce qui prouve que les jeunes Canadiens s'intéressent davantage au processus gouvernemental à l'échelle nationale et qu'ils y contribuent plus directement.

Le préopinant a trouvé quelque peu à redire aux observations du motionnaire. Ces critiques disparaîtraient, je pense, si la Chambre approuvait la proposition de cet après-midi.

Je ne traiterai pas de tous les aspects de la motion, mais de la partie c) qui dit:

... organiser des colloques annuels en vue de permettre aux jeunes Canadiens d'un océan à l'autre, sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes et du Sénat, de connaître et de comprendre les rouages du gouvernement, tant au stade des délibérations qu'à celui de l'action.

• (6.30 p.m.)

Certains députés qui se trouvent ici ce soir se souviendront, j'en suis sûr, qu'en l'année du centenaire, on avait espéré que l'une des grandes initiatives serait la création d'un Parlement des jeunes. Certains parmi nous avions tenté de lancer ce projet et de le réaliser. Il avait été appuyé par le premier ministre de l'époque, par le chef de l'opposition et par les chefs des petits partis. Des travaux préparatoires considérables furent réalisés. Un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat s'était réuni plusieurs fois et avait fortement recommandé l'établissement en 1967 d'un Parlement des jeunes. Il me semble que la partie c) de la motion dont nous sommes saisis correspond directement à la proposition visant la création d'un Parlement des jeunes. Je prise particulièrement les mots requérant que ce travail se fasse sous la surveillance des membres et des fonctionnaires de la Chambre des communes.

Ceux qui avaient suivi le travail accompli en vue de l'établissement d'un Parlement des jeunes se souviendront qu'une recommandation essentielle portait que ce Parlement du centenaire devrait se rattacher directement aux travaux de la Chambre. A vrai dire, le

[M. Gauthier.]

rapport final du comité mixte avait recommandé que le Parlement des jeunes reproduise exactement le Parlement du Canada. Le rôle des députés aurait consisté à surveiller le déroulement des élections dans leurs circonscriptions.

Cette méthode aurait abouti à l'élection d'un garçon ou d'une jeune fille d'âge d'école secondaire à qui on aurait conféré l'honneur de se rendre à Ottawa où, pendant une période déterminée, il ou elle aurait pu étudier les fonctions du représentant officiel de la circonscription à la Chambre. Vous comprenez sans doute, monsieur l'Orateur, pourquoi cette proposition a soulevé tant d'enthousiasme: toutes les écoles secondaires, de toutes les circonscriptions du pays, auraient été profondément engagées dans le régime parlementaire, ce qui, à mes jeux, aurait été des plus instructif. Cela aurait permis d'atteindre au mieux l'objectif du paragraphe c) présentement à l'étude.

Je ne tiens pas à prolonger le débat, mais je prétends que l'idée d'un Parlement de la jeunesse n'est pas vouée à l'oubli. On a posé des questions à ce sujet à plusieurs reprises au cours de cette session. La dernière fois, la question s'adressait au premier ministre (M. Trudeau), qui a répondu que la question d'un Parlement de jeunes ne serait pas débattue pendant cette législature, en raison surtout des mesures d'austérité. Je crois néanmoins que si la Chambre appuyait à l'unanimité l'excellente proposition dont elle est saisie, cela pousserait le premier ministre à régler définitivement la question.

J'espère en tout cas que l'excellent travail préliminaire au sujet de ce projet de Parlement des jeunes—commencé dès 1964 et poursuivi au cours de l'année du centenaire—ne sera pas perdu, et qu'on donnera suite enfin à cette proposition. Les dossiers à ce sujet sont à notre disposition, je crois, dans les archives du Parlement, car le comité mixte du Parlement avait été officiellement institué pour examiner ladite proposition. En exhortant les députés à appuyer le projet de résolution à l'étude, je demande instamment que l'on tienne compte des études préliminaires susmentionnées et que nous établissions aussi rapidement que possible un programme de nature à susciter chez les jeunes Canadiens un plus grand intérêt à l'égard du processus politique.

Le désir des jeunes Canadiens de s'intéresser plus directement aux affaires de l'État et aux rouages politiques, à tous les paliers de